

220C4776
FR0000125346-FS1241

3 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 novembre 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO GROUP et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹ et CNP Assurances², 18 257 actions INGENICO GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations ¹	0	0	0	0
CNP Assurances ²	18 257	0,03	18 257	0,03
Total CDC	18 257	0,03	18 257	0,03

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par la société Bpifrance Participations SA de l'intégralité de sa participation à l'offre publique initiée par la société Worldline⁴, dont le règlement livraison est intervenu le 28 octobre 2020.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 878 793 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment D&I 220C2387 du 8 juillet 2020 et D&I 220C2732 du 28 juillet 2020.